



DOMMAGES ET INTERETS A VICTIME

Par **lapomme2**, le 10/10/2022 à 18:02

bonjour

Est il possible de verser directement a la partie civile le montant des dommages et interets?

je peux faire un cheque l'envoyez a mon avocat, qui transmettra a l'avocat de la partie civile pour la victime.

j'ai été condamné a verser 5000€;

Je ne connais pas la procédure

Pouvez vous m'aider, mon avocat ne me donne aucune indication.

Merci

Par **Zénas Nomikos**, le 11/10/2022 à 13:30

Bonjour,

oui en effet, je pense que vous avez une bonne idée de passer par les avocats pour payer la victime.

Personnellement et par le passé, c'est comme ce que vous dites que j'ai été payé en tant que victime dans une affaire pénale. Oups, je rectifie, j'ai été payé par chèque envoyé en RAR par l'avocat de l'auteur à moi car je n'avais pas d'avocat.

Si vous avez les coordonnées de la victime vous pouvez lui envoyer un chèque en RAR.

En tout cas au niveau éthique, votre projet est irréprochable.